

Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **87 (1936)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

des recettes, l'augmentation du nombre des sociétaires et des abonnés se traduit par une plus-value de 491 fr., par rapport aux chiffres du budget. Les dépenses ne s'écartent sensiblement des chiffres prévus au budget que pour le poste « périodiques ». Toutefois, l'excédent de dépenses à la *Zeitschrift* est contrebalancé par une réduction presque équivalente de celles du *Journal*. Le budget pour 1936/1937, établi avec grande prudence, prévoit un excédent de dépenses de 300 fr. C'est là une indication dont il faudra tenir compte, lors de décisions relatives à de nouvelles dépenses.

La *fortune* de notre Société, au 30 juin 1936, s'élevait à 10.388 fr. Qu'il nous soit permis de saisir cette occasion pour remercier la Confédération, en particulier son représentant ici, M. l'inspecteur général Petitmermet, du versement de la subvention dont elle veut bien nous gratifier.

(A suivre.)

COMMUNICATIONS.

L'abatage d'un gros sapin.

Il y a quelque temps déjà, un grand et magnifique sapin blanc a été abattu dans une forêt privée du territoire de Travers (Neuchâtel). Cet arbre avait atteint des dimensions qui, jointes à un port majestueux, l'avaient dès longtemps signalé à la curiosité des amis de la nature. Mais c'est plutôt sur l'opération proprement dite de l'abatage que je voudrais attirer l'attention des lecteurs de ce journal.

Grâce à une photographie prise au bon moment, on se rend compte que la base du fût a été tout d'abord convenablement « arrondie », de façon à lui donner une forme cylindrique. En ce faisant, on plaçait la tige en équilibre sur son pied, après avoir supprimé les attaches devenues inutiles (les empâtements des racines). Du côté droit, le tronc est magnifiquement « paré »; du côté gauche, le parement est légèrement rentrant, ce qui peut être critiqué, mais il faut ici tenir compte des dimensions extraordinaires de cet arbre, qui nécessitaient l'emploi d'une scie spéciale. Reste à pratiquer l'entaille, qui marquera la direction de chute, et le coup de scie libérateur au sujet duquel le sympathique trio de bûcherons, qu'on voit sur la photographie, n'a pas l'air de se faire beaucoup de souci ! En effet, après des heures d'un travail propre et adroit, le bon géant, secoué de tressaillements convulsifs, s'est docilement couché à la place qui lui avait été assignée. Un bruit sourd, accompagné du crépitement produit par l'écrasement partiel d'un houppier ample et élastique, a marqué la fin de ce roi de la forêt. Pour le descendre à la vallée, il fallut, en raison de son poids, de ses dimensions et de la déclivité du terrain, le dépecer en courtes billes qui trouvèrent leur utilité, qui chez le menuisier ou l'ébéniste (car les billes inférieures étaient de fort belle qualité), qui chez le charpentier. On éprouve toujours un peu de mélan-

colie au moment — et même après — de la disparition de ces arbres magnifiques qui, dans l'association végétale, ont été des êtres exceptionnels.

Je crois bien que les dimensions exactes n'avaient pas été mesurées. D'après l'importance des produits, on peut estimer que la grosseur, prise à la hauteur de 1,30 m, devait être comprise entre 1 m et 1,20 m. Cet arbre a fourni plus de 15 m³ de produits façonnés, dont



Gros sapin des Veillons.

Volume total: 15 m³. Volume du bois de service: 12,36 m³.

12,36 m³ de bois de service, soit 80 % environ du volume total. Il ne s'agissait donc pas d'un « gogant » énorme et branchu, mais bien d'un sapin remarquable par sa forme et par la qualité de son bois. E. F.

Dégâts, dans les forêts de Laponie, par un némate de l'épicéa.

Les lecteurs de ce journal ont été renseignés, à plusieurs reprises, sur les dégâts causés, dans de nombreuses pessières du plateau suisse, par le némate de l'épicéa (*Lygaeonematus pini* Retz). C'est la forêt du *Höhragen*, près de Bulach (Zurich), qui en a souffert le plus. Depuis 1909 jusqu'à la fin de 1930, soit pendant plus de 20 ans, ce ravageur y est resté installé en permanence, causant un dommage de la valeur de quelques centaines de mille francs. L'épidémie, fort heureusement, a prit fin voilà 3—4 ans; la forêt se remet progressivement et reprend une allure plus normale.

Ceux que ces questions intéressent apprendront avec surprise qu'une espèce de némate (*Lygaeonematus subarcticus* Forssl.), ayant beaucoup d'analogie avec celle qui attaque nos épicéas, vient de faire

son apparition dans les forêts d'épicéa du sud de la Laponie. C'est ce qui ressort d'un article de M. K.-H. Forsslund, paru au fascicule 1—3/29 des « Annales de l'Institut de recherches forestières de la Suède », à Stockholm.

Les dégâts causés par la larve de cet hyménoptère ont la plus grande ressemblance avec ceux dont se rend coupable, chez nous, le *L. pini*. Ils affectent surtout la partie supérieure de la cime qu'ils déforment de façon très typique. Rappelons que la larve du némate s'attaque exclusivement aux aiguilles fraîchement écloses; quand cette destruction se répète durant 2—3 ans sur les mêmes rameaux, elle provoque leur dépérissement.

L'apparition de l'espèce *L. subarcticus* en Laponie a été observée pour la première fois en 1931, à Stensale. Dès lors, l'attaque a progressé si bien, qu'en 1934 l'épidémie s'étendait sur une superficie de 8000 ha boisés. A l'intérieur de ce territoire, tous les épicéas, des plus petits jusqu'aux plus grands, étaient atteints. Fort heureusement, on a constaté en 1935 une diminution très sensible des dégâts, ce qui donne à croire que l'épidémie touche à sa fin.

Le développement de cet insecte ravageur semble être en relation étroite avec les conditions météorologiques de la contrée en cause. En Laponie, il est apparu pendant les années durant lesquelles la température a dépassé la moyenne, tandis que les précipitations étaient au-dessous de la normale, cela en juin surtout, date à laquelle a lieu la ponte de l'insecte et le commencement de la période des dégâts par la larve.

H. B.

Conservation des grumes en forêt.

Après les magistrales études concernant l'influence de l'époque d'abatage sur les propriétés des bois de sapin et d'épicéa, publiées en 1930 comme suppléments aux périodiques forestiers, par les professeurs Gäumann et Knuchel; après l'article très documenté de J. Barbey sur « La conservation des bois en grume », dans les numéros 6 et 7 du « Journal forestier suisse » de 1936, il est bien osé de vouloir ajouter quelque chose sur ce sujet. Tout au plus quelques remarques de praticien faites, à son corps défendant, sur les stocks de grumes invendues de l'hiver 1934/35, et dont une partie dut être débitée en bois de pâte et de feu, au cours de l'été 1935. Deux cas, dans les boisés de la Montagne de Boudry, ont permis les constatations suivantes :

1. Commune de Bevaix.

Division 36, altitude moyenne 1130 m, exposition sud-est, terrain rapide. Coupe dans un peuplement presque pur de sapin, de médiocre qualité. Peu de grumes. Abatage en septembre-octobre 1934. Dans une partie de la coupe, l'écorçage a suivi immédiatement l'abatage. Dans

le reste, grumes restées sous écorce pendant l'hiver, et écorçage au printemps suivant, en mai.

70 m³ de grumes invendues furent mis en bois de feu et de pâte, au printemps 1936. Ce lot était resté une année sur le sol, aux abords d'un grand chemin, dans des conditions assez bonnes, et exactement pareilles pour toutes les pièces.

Le premier lot, écorcé après l'abatage, livra 48 % de pâte. Le second lot, écorcé six mois après, n'en livra que 29 %. Le bois de feu restant est plus « échauffé » que celui du premier lot.

Cet exemple confirme en tous points les résultats des travaux du prof. Gäumann. Il fixe, en outre, un point intéressant : l'écorçage est nécessaire non seulement pour l'été, mais aussi pour la période d'hiver, pendant laquelle le « vieillissement » du bois — oxydation des substances de la sève et des réserves — doit commencer, malgré les conditions atmosphériques défavorables.

L'usage, encore courant ça et là, d'écorcer les bois à la sève doit donc être abandonné pour permettre une meilleure conservation des grumes. Cet usage est généralement maintenu par les bûcherons qui ont ainsi la possibilité de façonner des stères d'écorce, et admis par les administrations forestières qui n'y voient aucun inconvénient.

Mieux instruits maintenant, nous devons demander aux adeptes de l'écorçage tardif de sacrifier leur intérêt particulier sur l'autel de l'intérêt général !

2. Commune de Montalchez.

Divisions diverses, altitude moyenne 1000 m, exposition sud-est, terrain assez rapide. Grumes invendues, laissées en forêt un an, dans des conditions semblables; empilées en hiver 1935/36. Les exploitations avaient été faites en partie en 1934, avant l'hiver, en partie au printemps 1935, peu avant la sève. Lors de la vente des grumes, de nombreuses pièces furent dédoublées pour examiner leur état de conservation.

Fait assez curieux, et que je ne m'explique pas, on remarqua généralement que les bois façonnerés avant l'hiver s'étaient moins bien conservés que ceux dont l'abatage et le façonnage n'avaient été exécutés que peu avant la pleine sève. Un lecteur mieux instruit pourrait-il en donner l'explication ?

J. P. C.

Un hêtre de dimensions remarquables.

C'est celui qui croît à l'endroit appelé l'*Aberge*, sur le territoire de la commune de Châtel-St-Denis (canton de Fribourg), à 1360 m d'altitude.

Il nous a été signalé par M. H. Capt, garde-forestier de triage à St-Légier, lequel a eu l'amabilité de nous fournir la photographie ci-contre et l'indication de ses dimensions, ce pourquoi nous le remercions cordialement. Ces dimensions sont actuellement les suivantes:

Circonférence du fût, à 1,3 m : 5,66 m.

Hauteur totale : 10 m.

Hauteur du fût dépouillé de branches : 2,3 m.



Phot. H. Capt, à St-Légier.

Le gros hêtre de l'Aberge (commune de Châtel-St-Denis).

Cet arbre est formé de deux tiges soudées; son âge est évalué à environ 300 ans. Il est la propriété de M. Henri Chaperon, à Fruence, commune de Châtel-St-Denis, lequel peut être fier de posséder, à si haute altitude, un hêtre de dimensions aussi extraordinaires.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole polytechnique fédérale. *Nomination.* Dans sa séance du 15 août, le Conseil fédéral a nommé M. le Dr *Hans Pallmann*, professeur ordinaire de chimie générale et de chimie agricole à l'Ecole polytechnique, avec entrée en fonction le 1^{er} octobre prochain. Le nouveau professeur, originaire de Frauenfeld (Thurgovie), né le 21 mai 1903, succède au professeur Winterstein, qui vient d'être mis à la retraite, et au regretté professeur M. Wiegner, dont il fut longtemps l'assistant.

Nos cordiales félicitations au nouvel élu !

Ecole forestière. La conférence des professeurs de notre Ecole a nommé doyen de la division : M. le professeur *H. Knuchel*, lequel remplace le professeur H. Badoux, arrivé au terme de la période réglementaire de quatre ans.